

---

# FLASH **VILLEMORISON-SUR-ORGE**

novembre 2019

---



Villemeisson  
ur-orge

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 novembre 2019 (extraits)

**Étaient présents** : M. Cholley, Maire, Mme Everaert, M. Andretti, Mme Le Blanc, M. Repaire, M. Prieur-Laurent, Mme Grange, Adjoints, Mme Eymard, M. Antoni, Mme Dabadie, Mme Antoni, M. Bouvier, Mme Younsi, Mme Walter, M. Epry, Mme Carrié, M. Houard

**Représentés** : Mme Grison Jaillet, pouvoir à M. Andretti, M. Le Blanc, pouvoir à Mme Le Blanc, M. Mercier, pouvoir à M. Prieur-Laurent, Mme Moret Miguët, pouvoir à Mme GRANGE, M. Pilorget, pouvoir à Mme Everaert, M. Prévidi, pouvoir à M. Cholley, M. Novel, pouvoir à M. Houard

**Absents** : M. Patin, M. Loga, Mme Boisseau, M. Saunier, Mme Prade

**Secrétaire** : Mme Carrié

---

### Le conseil municipal,

APPROUVE le compte rendu et du procès-verbal du conseil municipal en date du 24 septembre 2019 sans observation

Monsieur le Maire rend compte des décisions portant sur :

- ✓ la conclusion d'un accord cadre à bons de commande relatif à la conception, l'impression et la livraison du journal d'information municipal avec la société Graines d'Octets (PIVO) pour un montant maximum de 16 000 € HT/an,
- ✓ la conclusion d'un avenant pour la résiliation amiable du marché public de prestation d'élagage avec la société ADN Vexin Paysage (pour un montant de 4 473 € TTC correspondant aux prestations réalisées moins une pénalité),
- ✓ la conclusion d'un marché public relatif au contrôle technique pour les travaux de l'extension du groupe scolaire des Érables avec la société BTP Consultants pour un montant de 5 160 € TTC,
- ✓ la conclusion d'un marché public relatif au contrôle technique pour les travaux de réhabilitation de la salle communale avec la société BTP Consultants pour un montant de 5 940 € TTC,
- ✓ la conclusion d'un marché public relatif à la vérification quinquennale des ascenseurs et monte charges avec la société DEKRA pour un montant de 432 € TTC,
- ✓ la conclusion d'un contrat de maintenance pour le panneau lumineux situé rue Marcel Girard avec la société Lumiplan pour un montant annuel de 620,40 € TTC,

- ✓ la conclusion d'un contrat d'entretien de l'appareillage culinaire (cuisine centrale, cuisine des Érables, centre de loisirs, Ludion) avec la société SIDMA pour un montant de 1 092 € TTC,
- ✓ la conclusion d'un marché public relatif aux prestations de nettoyage dans divers locaux relevant de la commune avec la société Vision Globale pour un montant de 29 669,13 € TTC,
- ✓ la conclusion d'un accord cadre à bons de commande relatif au transport des écoliers par car participant à l'activité piscine et aux sorties scolaires avec la société Nedroma pour un montant maximum annuel de 19 200 € TTC,
- ✓ la conclusion d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle Ogmios du Ludion à l'association organisatrice pour la manifestation « salon du bien-être »,
- ✓ le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « qui a kidnappé le père Noël » du 16 décembre 2019 au groupe scolaire des Érables avec l'association Koalako pour un montant de 950 € TTC,
- ✓ le contrat de cession avec la compagnie Princesse Moustache relatif à la représentation du spectacle « Rudolph un conte musical de Noël » le 3 décembre 2019 au Ludion pour les enfants des écoles maternelles Bouton et Érables pour un montant de 1 388 € TTC à la charge de la ville,
- ✓ visant à défendre la commune dans une action intentée contre elle devant le tribunal administratif de Versailles par deux couples riverains du city stade,
- ✓ désignant Maître Nougaret pour représenter la ville dans le litige qui l'oppose à deux couples riverains du city stade,
- ✓ la conclusion d'une convention d'honoraires avec le SELARL Mancier-L'heure-Nougaret pour une mission d'assistance et de représentation devant le tribunal administratif de Versailles suite au recours du 9 juillet 2019 formé par deux couples riverains du city stade pour un montant plafonné à 4 800 € TTC,
- ✓ la conclusion, après mise en concurrence, d'un accord cadre à bons de commande relatif à la fourniture de matériel de peinture et produits dérivés avec la société «Quadra Color» pour un montant maximum annuel de 90 000 € HT,
- ✓ la conclusion d'un avenant n°2 pour le gymnase des Érables et le Ludion au contrat relatif à la maintenance préventive des systèmes de vidéoprotection et de détection d'intrusion du centre technique municipal avec la société Avidéon, ce qui porte le contrat initial à 3 846 € TTC par an,
- ✓ la convention d'intervention relative aux séances de contes auprès des enfants de l'école maternelle Bouton le 12 décembre 2019 avec l'association «Croque nos histoires » pour un montant de 270 € TTC.

### ADMINISTRATION GENERALE

**PREND ACTE** du rapport d'activité de la communauté d'agglomération Cœur Essonne Agglomération pour l'année 2018, et du compte administratif 2018.

## FINANCES

Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2020, qui a été transmis au préalable avec la convocation, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

✓ les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

✓ les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

✓ des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée ainsi que les perspectives pour le projet de budget à venir.

Le budget de fonctionnement 2020 devrait accuser une baisse d'un peu moins de 2%.

L'autofinancement prévisionnel permet de continuer d'investir sur le patrimoine communal, sans recours à l'emprunt, au stade du budget primitif, qui n'intègre pas les résultats des exercices antérieurs.

En investissement, les crédits proposés pour les acquisitions foncières, pourront être affectés à cette fin si des opportunités se concrétisent ou pour le projet de requalification de la route de Corbeil, dans le cadre de l'ORT (opération de revitalisation de territoire) conduit avec les communes de Morsang-sur-Orge et de Sainte-Geneviève-des-Bois.

**PREND ACTE à l'unanimité**, de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020, et de l'existence du rapport sur la base duquel le DOB s'est tenu.

**ADOPTE à la majorité (2 contre : M. Houard et M. Novel)**, suite à l'avis de la commission finances en date du 5 novembre 2019, adopte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la tarification des services municipaux.

Les tarifs (restauration, accueil de loisirs, conservatoire) sont fixés individuellement selon le quotient familial pour chaque famille avec un minimum et un maximum. Les tarifs des autres services moins fréquentés sont forfaitaires.

Les coûts des services municipaux sont constitués essentiellement de frais de main d'œuvre et seront relevés ainsi :

- tarifs de la restauration scolaire et du conservatoire réévalués de 1,8%,
- tarifs de l'étude surveillée relevés de 2%
- tarifs du cimetière et columbarium relevés de 1,8 %,
- tarifs de location de salles relevés de 1,8%
- tarifs de l'inscription au club ados, des spectacles, des frais de scolarité inchangés
- formules de participation des familles aux classes d'environnement et aux séjours pour les adolescents inchangées (pourcentage du coût total selon le quotient).

## SCOLAIRE-JEUNESSE

**APPROUVE à l'unanimité** la passation d'une convention avec la ville de Corbeil-Essonnes et la société SODEXO pour la participation aux frais de restauration scolaire d'un enfant domicilié à Villemoisson-sur-Orge et scolarisé en ULIS à

Corbeil-Essonnes, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et autorise Monsieur le Maire à refacturer à la famille les frais de restauration et de la classe d'environnement après application des formules, retenues dans le cadre de

la linéarisation, relatives au paiement de la restauration scolaire.

**APPROUVE à l'unanimité** la passation d'une convention avec la ville de Ballancourt-sur-Essonne pour la participation aux frais de restauration scolaire, à la classe d'environnement et au péri-scolaire d'un enfant domicilié à Villemoisson-sur-

Orge et scolarisé en ULIS à Ballancourt-sur-

Essonne, et autorise Monsieur le Maire à refacturer à la famille les frais de restauration après application de la formule retenue dans le cadre de la linéarisation relative au paiement de la restauration scolaire.

## **CULTURE**

**APPROUVE à l'unanimité** les termes de partenariat entre les communes de Villemoisson-sur-Orge et Morsang-sur-Orge pour la création d'un orchestre à cordes intercommunal et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents inhérents à cette convention.

la ville au Ludion et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association « Culture de cœur ».

**APPROUVE à l'unanimité**, vu la commission vie associative-animation et culture en date du 15 octobre 2019, les termes de la convention d'accueil prêt de salle à passer avec la compagnie « d'ici à là-bas » représentée par l'association H2G et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la compagnie « d'ici à là-bas » représentée par l'association H2G.

**APPROUVE à l'unanimité**, vu la commission vie associative-animation et culture en date du 15 octobre 2019, les termes de la convention de partenariat à passer avec l'association « Culture de cœur » qui a notamment pour objectif de favoriser l'accès des personnes en situation de précarité et/ou vulnérabilité économique et sociale aux structures culturelles, afin de proposer sur une saison culturelle 10 places pour les spectacles proposés par

**DECIDE à l'unanimité**, d'allouer une subvention de 1 000 euros pour le voyage de jeunes du collège Blaise Pascal à Bad Schwartau en Allemagne dans le cadre du jumelage.

## **URBANISME**

**CONSTATE à l'unanimité** la désaffectation de l'extrémité Sud du sentier rural (n'existe plus, fait maintenant partie intégrante du parking du collège) reliant l'avenue de la République à l'avenue des gardes messiers, d'une superficie de 9m<sup>2</sup> et nouvellement cadastrée section AK n° 555 selon le DMPC dressé par Géomètre-expert.

**DECIDE de céder à l'euro symbolique** par acte authentique en la forme administrative au Département de l'Essonne la parcelle AK n° 555.

En conséquence le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à cette affaire et soumis au conseil municipal.

